

## Groupe de travail : RIFSEEP des directeurs du 28 octobre 2020

### RIFSEEP des directeurs : un groupe de travail pour rien ! ?

Cette réunion était présidée par le chef du SRH, Xavier Maire.

**FO Agriculture** était représentée par Christine HEUZÉ, Fabrice HENRY et Ahmed ABDELGHANI

En préambule, **FO** a déclaré :

Depuis plusieurs années, **FO** revendique un statut de corps à l'instar de celui des collègues de l'éducation nationale, afin de sécuriser le parcours de nos collègues. **FO** a combattu le statut d'emploi des personnels de direction.

**FO** a pris acte du statut d'emploi défini par le [décret 2019-1135 du 5 novembre 2019](#). Celui-ci devait permettre la mise en œuvre d'un régime indemnitaire plus favorable pour tous les personnels concernés par le statut d'emploi.

**FO** s'est prononcée contre le RIFSEEP qui, sous couvert d'uniformiser les régimes indemnitaires, individualise encore davantage ceux-ci.

L'administration doit maintenant faire la preuve que ce régime indemnitaire est favorable pour ces personnels. Quel est le calendrier ? Quelle est la date de mise en œuvre ?

L'administration a apporté des réponses à certaines des questions des OS. Mais, comme nous le pressentions, en se focalisant sur les groupes de fonctions et sans informer sur les montants, ce groupe de travail n'a pas répondu à nos attentes.

Plusieurs sujets importants ont été abordés.

#### La composition des groupes

Discutable !

En fondant la répartition des groupes sur l'arrêté liste du 14 novembre 2019, le dispositif renforce le fait que ceux qui sont déjà gagnants le seront partout et que ceux qui sont perdants le seront encore.

La composition des groupes sera figée et non évolutive !

L'administration demande aux OS d'envoyer leurs propositions. Si les documents avaient été envoyés en amont, peut-être aurions-nous pu faire des propositions en séance. C'est bien significatif de la définition du dialogue social selon l'administration !

#### Logement de fonction :

Le logement de fonction, dont l'occupation est obligatoire pour la plupart des directeurs, est une préoccupation majeure ! En effet, l'administration confirme qu'être logé par nécessité absolue de service (NAS) minorera la prime, pour les directeurs comme c'est le cas pour d'autres statuts. Pour que les agents concernés ne soient pas perdants, il faudrait que le RIFSEEP prenne en compte le montant de l'avantage en nature. Sinon c'est double peine pour les personnels qui, logés par obligation, dans des logements pas toujours confortables au sein de l'établissement avec la contrainte des astreintes, devront, en plus, perdre sur leur indemnitaire !

### La garantie indemnitaire :

Le RIFSEEP est constitué de l'IFSE, versé mensuellement en fonction du secteur et du groupe de fonction, du complément d'IFSE et du CIA versé annuellement.

La mise en œuvre du complément d'IFSE, qui permet le maintien du montant de l'indemnitaire au moment de la bascule, montre bien que, pour certains, le montant de l'IFSE sera inférieur au montant précédemment perçu et nécessitera la mise en place de ce complément, non pérenne !

La BI et la NBI seront maintenues.

### Calendrier de mise en œuvre :

Ce régime indemnitaire devrait pouvoir être mis en œuvre rétroactivement au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**FO** demande la rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Les montants :

Ça a été l'Arlésienne de ce GT ! L'administration n'a pas voulu nous les communiquer. Ce n'est pas très bon signe !

Nous ne les connaissons qu'en amont du prochain GT qui se tiendra le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Qui va gagner ? et qui va perdre ? impossible de le savoir sans les montants.

À l'issue de ce GT, nous n'avons aucune garantie que les compétences seront vraiment valorisées. De même, nous n'avons aucune garantie d'évolution de l'indemnitaire. Comment se passera le changement de groupe ? Quelle valorisation en cas de changement de secteur ?

Depuis plusieurs années, **FO** a rejeté le statut d'emploi qui a précarisé encore plus les personnels de direction. L'administration et les OS signataires nous ont fait le chantage de la nécessité d'accepter le nouveau statut d'emploi pour profiter du RIFSEEP.

**Mais où est la revalorisation promise ?**

**FO** va rester vigilante afin que ce régime ne profite pas seulement à quelques-uns !

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)

